



Cellule Nationale Logicielle

GRUPE LOGICIEL – CELLULE NATIONALE LOGICIELLE

Le Correspondant DSI

1 / Le Groupe Logiciel – La CNL

Le Groupe Logiciel est un groupe de travail interuniversitaire et inter-organismes de recherche, dont l'objectif est de mutualiser les besoins en logiciels des entités de l'Enseignement Supérieur, de l'Education Nationale et de la Recherche. La Cellule Nationale Logicielle est une cellule du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont la mission est d'assurer le fonctionnement du Groupe Logiciel, tant au niveau administratif, organisationnel, qu'au niveau juridique et économique.

2 / Organiser des marchés nationaux

Avec l'appui technique du Groupe Logiciel, la CNL organise et conduit des appels d'offres nationaux, concernant des logiciels utilisés par une majorité d'établissements. Ces marchés constituent aujourd'hui l'activité majeure de la CNL. Ils concernent les logiciels Microsoft, VMware, Adobe, RedHat, SAS, une large gamme de solutions antivirales, des logiciels scientifiques et techniques et d'autres produits encore.

Avec des opérations de ce type, la CNL permet aux établissements de simplifier les formalités administratives et surtout d'accéder à des tarifs très intéressants grâce à la volumétrie.

3 / Votre désignation

Le **Groupe Logiciel**, piloté par la DGEIP – DGRI du MESR, négocie avec les éditeurs ou les distributeurs de logiciels des conditions tarifaires spécifiques au bénéfice de l'ensemble des Établissements d'Enseignement et de Recherche publics. Chaque établissement désigne un **Correspondant marché DSI**. Cette désignation s'effectue selon une procédure : désignation par formulaire, qui est disponible auprès de nomination-correspondant@cnlesr.fr

4 / Votre rôle

De l'information circule par votre biais. Vous en recevez par différentes sources (liste de diffusion, blog, newsletter, portail...), vous la faites circuler dans votre établissement. De même, vous pouvez nous faire parvenir des informations que vous jugez importantes en écrivant à : contact@cnlesr.fr

5 / La liste cni-DSI

Dès votre nomination, vous êtes automatiquement inscrit sur la liste de diffusion **cni-DSI** : cni-dsi@ml.recherche.gouv.fr

Sont inscrits sur cette liste tous les correspondants marchés des établissements recensés comme bénéficiaires.

6 / Le Portail

Un site web est à votre disposition : <https://www.glesr.fr>

Tous les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent s'y connecter via la fédération d'identité ou demander un compte local. Sur celui-ci, vous trouvez les différents protocoles négociés par le GL (tarifs, mode de distribution, des fiches produits...) mais aussi des renseignements sur les marchés nationaux et informations diverses. Ce portail est votre principale source d'information et permet de communiquer vers vous.